



# RILLIEUXLAPEPE.FR

## BONS PLANS



### **VOUS ETES NOMBREUX ET NOMBREUSES A CHERCHER UN JOB D'ETE... POURQUOI NE PAS MISER SUR LES VENDANGES ?**

Vous avez de la chance ! **La région Auvergne Rhône-Alpes est la 4e région viticole de France.** Les zones viticoles les plus importantes couvrent le Beaujolais (Rhône), la Vallée du Rhône (Rhône, Drôme, Loire) et la Savoie, mais vous pouvez aussi participer à la récolte du raisin en Ardèche, dans le Pays Roannais, le Puy de Dôme, l'Allier et en Haute-Savoie !

**Chaque année, les viticulteurs recherchent du personnel de fin août jusqu'à début octobre, date qui coïncide avec la rentrée universitaire.** Réputées pour leur convivialité, les vendanges offre de nombreuses opportunités de jobs accessibles à tous : jeunes et étudiants...

#### **Quel poste : coupeur, porteur ?**

L'expérience humaine est certes enrichissante et conviviale, mais le travail de la vigne est pénible. Une bonne condition physique est donc indispensable ainsi qu'une tenue confortable et adaptée à la météo !

**Les postes proposés sont ceux de coupeur** (le coupeur, à l'aide d'un sécateur, coupe les grappes de raisin avant de les mettre dans un seau) et de porteur. **Le poste de porteur est le plus physique**, puisque c'est lui qui porte la hotte emplie de grappes de raisin). **Pas besoin de s'y connaître pour travailler dans les vignes, le travail d'équipe vous permet d'apprendre rapidement les gestes nécessaires à la bonne récolte du raisin.** Au fur et à mesure des jours, vous gagnerez en efficacité !

#### **Quelle rémunération ?**

La rémunération est basée sur le SMIC horaire pour les coupeurs et cueilleurs. Elle est souvent plus élevée de 15 % pour les porteurs de hotte (pénibilité).

**Depuis janvier 2020, le Smic horaire brut est à 10,15 €.** Vous pouvez donc compter sur un salaire de 50 à 65 euros par jour.

**Vous pouvez signer un contrat saisonnier particulier : le contrat vendange.** Il est d'une durée de un mois, qu'il est possible de prolonger mais sans dépasser une durée globale de deux mois. Un salarié en congés payés peut en bénéficier. Il faut avoir au minimum 16 ans pour vendanger, mais dans la réalité, il est préférable d'être majeur.

Vous pouvez consulter la brochure proposée par la DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes afin d'en savoir plus sur vos droits en tant que saisonnier agricole.

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/La-reglementation-du-travail-applicable-aux-salaries-saisonniers-des>

#### **A CONSULTER DES OFFRES D' EMPLOI DANS DIFFERENTS DOMAINES**

sur le site Info-jeunes Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.info-jeunes.fr/annonces/offres>

**POUR LE SECTEUR DE L'ANIMATION :** <https://www.animjobs.com>

**TROUVER UN JOB AVANT 18 ANS :** Vous avez moins de 18 ans ? Consultez [cette brochure](#) qui aborde les expériences professionnelles avant la majorité.

**CONSULTER ÉGALEMENT :** Les [offres d'emploi saisonnier](#) sur le site de pole emploi

**POUR TROUVER UN JOB ETUDIANT, CONSULTEZ LA RUBRIQUE OFFRES DE JOBS DU CIDJ :** [http://www.icomieune.com/offres\\_de\\_job](http://www.icomieune.com/offres_de_job)

#### **JOBVIZ**

La centrale du job étudiant proposé par le CROUS : [www.jobaviz.fr](http://www.jobaviz.fr)



## ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

EN TÉLÉCHARGEMENT

**VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE**  
Hôtel de ville - 165, rue Ampère  
69140 Rillieux-la-Pape

<https://www.rillieuxlapape.fr/forum-jobs-d-ete-2021/bons-plans-1596.html>